

Ecole élémentaire CHARPENTIER- Reims

Conseil d'école du jeudi 17 octobre 2013

Personnes présentes :

Directeur: M. BALESİ

Parents élus: Mme CHOSSENÖTTE, Mme EDDAHBI, Mme LHEUR, Mme PONTAILLER, Mme PERIN,
M. KARA .

Enseignants : Mmes COLLARD, GOUSSIN, PETIT, VERRIER, DIAS, DA MOTA, DE FOUGEROUX, SAUBUSSE, DEVILLERS, CHALICARNE, SAUVAGE, MAISSIN, M. JOLIVET

Secrétaire du CE du RRS: M. DEZ

Coordinateur SMA : M. CHAPIER

Pas de DDEN

Excusés : Mme SUFFRIN (IEN), Mme BRUSCHI(Conseillère municipale), M. GRANGEZ, Mme AUBIN, Mme TORDEUX, Mme SERPE, Mme FRANCOIS, Mme JEANSON, Mme POLOMSKI

Tour de table de présentation

Nous avons le plaisir d'accueillir une représentation partiellement renouvelée de parents élus.

Présentation de M. DEZ, nouveau secrétaire du RRS qui explique son rôle au sein du RRS: Lien entre les écoles et le collège Colbert, participation au *Rendez-vous des Parents*.

Une participation en hausse aux élections des représentants au Conseil d'Ecole, autour de 30%
La représentation est limitée à 9 parents alors qu'il devrait y avoir 10 parents élus. Nous manquons de volontaires.

Nombre d'électeurs inscrits	Nombre d'électeurs votants	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages exprimés (S) (votants - blancs ou nuls)	Sièges à pourvoir (N)	Sièges pourvus	Quotient Electoral (S/N)
366	114	41	73	10	9	7,3

1. Fonctionnement de l'école et organisation pédagogique de la rentrée

▪ les classes

Elles sont au nombre de 10: 2 CP, 2 CE1 et 1 CE1/CE2 au 1er étage
1 CE2, 1 CE2/CM1, 1 CM1, 1 CM1/CM2, 1CM2 au 2ème étage.

L'école accueille des nouveaux enseignants cette année. Il s'agit de Mmes SAUBUSSE, Mme SAUVAGE et Mme SERPE

▪ les effectifs

Les effectifs sont stables depuis la rentrée dernière.

CP A	Mme VERRIER Emmanuelle		22
CP B	Mme COLLARD Catherine		22
CE1 B	Mme DEVILLERS Karine		24
CE1 A	Mme GOUSSIN Claire		23
CE1-CE2	Mme DE FOUGEROUX Caroline	Mme SAUVAGE Marion (lundi, vendredi)	19
CE2	Mme DIAS Sandra		25
CE2-CM1	Mme PETIT Valérie		22
CM1	M. BALESIS Eric	Mme SAUBUSSE Karine (mardi et vendredi)	25
CM1-CM2	Mme DA MOTA Bernadette		25
CM2	M. JOLIVET Philippe		28
TOTAL			235
		En moyenne par classe	23,5

▪ Les absences - les retards

Le directeur rappelle que les parents ont obligation de justifier les absences de leurs enfants mais justifier signifie que le motif soit légitime. A partir de 4 demi-journées d'absences injustifiées, un dossier d'absences est monté à la DSDEN.

Pour rappel, les motifs valables sont ceux de l'article 131-8 du code de l'éducation :

Article L131-8

Modifié par LOI n°2011-267 du 14 mars 2011 - art. 46

Lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les personnes responsables doivent, sans délai, faire connaître au directeur ou à la directrice de l'établissement d'enseignement les motifs de cette absence.

Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent. Les autres motifs sont appréciés par l'inspecteur d'académie.

Les départs en vacances ne sont pas des motifs valables !
Il faut fournir un justificatif.

Il faut évoquer le taux d'absentéisme record du mardi 15 octobre, jour de fête musulmane: l'Aid el Kebir : 87 absents soit 37% d'absentéisme ce jour-là.

Même si nous comprenons cette absence, il faut rappeler que ce jour n'est pas férié et impose aux enseignants de travailler différemment ce jour-là, les effectifs étant réduits.

➤ La sécurité

Une alerte incendie inopinée a eu lieu le 4 octobre. 2'23 pour évacuer les 10 classes de l'école

Les consignes d'évacuation ont été respectées.

PPMS (plan particulier de mise en sécurité) a été mis à jour suite aux modifications de personnel..

Un exercice est obligatoire dans l'année.

Objectif : confiner les élèves dans les deux couloirs centraux dans le cas où nous ne pourrions sortir de l'école (alerte météo, alerte produits toxiques à cause de la proximité avec l'avenue de Laon et du BVD des tondeurs).

Dispositif mis en place : eau, des enseignants référents, une alarme spécifique, une radio pour écouter les consignes données.

Il est demandé aux parents dans ce cas de ne pas encombrer la ligne téléphonique, de ne pas venir chercher les élèves tant que le danger n'est pas écarté.

Entrée dans l'école

Les parents doivent se présenter pour entrer dans l'école et ne peuvent entrer pour rencontrer un enseignant après la sonnerie. Il est préférable de demander un rendez-vous par le biais du cahier de liaison ou de venir dès l'ouverture de la grille à 8h20.

Réponse négative de la mairie concernant l'installation d'un système d'interphone et d'ouverture à distance à cause du coût.

Nous avons donc toujours le même problème : il n'y a pas de sonnerie, d'interphone et d'ouverture à distance.

La grille reste donc ouverte. Rappelons que le plan Vigipirate est toujours en vigueur.

Nous avons aussi un problème avec les parents de l'école maternelle qui passent par le portail.

Rappeler que la sortie de la Maternelle ne passe pas par l'élémentaire.

Autre souci : depuis l'installation du coordonnateur dans l'école. Son bureau est situé dans l'école au 1^{er} étage en BCD. Les parents sont susceptibles de le rencontrer et pénètrent librement et sans contrôle dans l'établissement. Peut entrer dans le bâtiment quiconque pénètre dans l'enceinte de l'école puisque personne ne contrôle l'entrée.

La cour de récréation

Pour améliorer la sécurité, un 3ème service de surveillance a été mis en place il y a deux ans. 3 enseignants surveillent la cour, l'un d'eux est sur le terrain et chacun a une zone géographique à surveiller.

Le terrain est ouvert au public durant les vacances. Nous pouvons maintenant constater que le terrain est sale. Des tessons de verre ont été retrouvés.

Le conseil d'école demande que ce terrain soit nettoyé après l'ouverture au public pour qu'il puisse être utilisé en toute sécurité par l'école.

Il est actuellement fermé par une chaîne et un cadenas installés par le directeur puisque nous avons constaté que la porte donnant sur la rue n'est plus fermée à clé malgré les demandes adressées à la ville.

Les abords de l'école ont été sécurisés pendant les vacances scolaires de la Toussaint 2012. Le grillage longeant l'école sur la rue Charpentier a été refait et surélevé ainsi que le portillon.

2. Le règlement

Quelques modifications sont adoptées à l'unanimité.

Est annexée au règlement, la charte d'utilisation Internet.

Les deux documents sont transmis aux familles dans le cahier de liaison.

3. Dans les classes

.ELCO

Enseignement du turc (M. KARAKAYA) et de l'arabe (Mme Mallem) . Il n'y a plus de différences entre cours de marocain et algérien. Les horaires ont changé cette année.16h30- 17h45.Rappel: ces cours sont ouverts à tous les enfants s'il y a suffisamment de places. Des élèves des écoles J Macé et Galliéni sont accueillis.

Les projets communs

- projet arts visuels : galerie d'arts (exposition des travaux d'élèves en juin).
- La piscine à partir du CE2

Le directeur rappelle que les parents ne doivent pas venir récupérer leur enfant à la piscine mais à l'école. Seuls les parents accompagnateurs peuvent pénétrer dans la piscine.

Le conseil d'enfants

- projet éducation civique à partir du CE1 qui parallèlement aux élections des délégués de parents a permis aussi l'élection de délégués dans les classes. Nous avons souhaité que la parité soit respectée. Chaque classe a donc élu un garçon et une fille plus 2 suppléants.

Ces représentants représenteront leur classe lors du conseil des enfants qui aura lieu après les vacances sur le temps du SMA. Les délégués recevront une invitation officielle. Ce sera l'occasion de présenter les demandes de la classe au conseil et au directeur qui préside ce conseil avec le coordinateur du périscolaire.

L'objectif est de rendre les élèves plus actifs et plus investis dans la vie de l'école pour améliorer leur entrée dans les apprentissages.

Prochaine réunion à la rentrée durant le temps du goûter.

Les projets de classes et projets COS

- sport: équitation en CP/CE1, piscine toute l'année en CE2, rugby en CM2 et CM1/CM2;
- La police municipale travaillera avec les CP pour l'obtention du permis piéton;
- projet lié à l'alimentation et aux gestes qui sauvent avec Mme Laage, infirmière scolaire au CE1 et CM2
- Visite de la caserne des pompiers pour les CE1
- Ecriture d'un recueil de poésies en CE1A
- écriture d'une BD et course d'orientation en CE2
- Ecriture d'un recueil de textes en CM1
- Course d'orientation en CE2, CE2/CM1, CM1/CM2
- Élaboration d'un carnet d'un poilu de la guerre 14-18, participation aux cérémonies du 11 novembre, visite de la Caverne du Dragon dans l'Aisne en CM1/CM2 et CM2
- création d'un jardin potager en CM1/CM2
- intervention d'étudiants- infirmiers en et planétarium en CM2

Les évaluations: La mise en place du livret de compétences simplifié

Les instructions officielles imposent la mise en place de ce livret. Le livret personnel de compétences a une double fonction : outil institutionnel attestant la maîtrise des sept compétences du socle commun, il est aussi un outil pédagogique au service du suivi personnalisé des élèves.

Il atteste de la validation des 2 paliers du socle en primaire à la fin du CE1 et du CM2 puis est transmis au collège qui validera le 3^{ème} palier.

Il comprend les attestations de validation du B2I, de l'APER et porter secours.

Ce livret sera transmis en CE1 et en CM2. Le livret reprenant les items évalués en classe sera, lui, transmis chaque trimestre du CP au CM2.

Le conseil des maîtres a décidé de modifier les périodes des 3 trimestres pour les équilibrer. Le premier trimestre se termine le 7/12, le second le 29/03, le 3ème trimestre se termine aux vacances le 05/07.

L'APC

Le projet APC de l'école a été validé par Madame l'inspectrice et présenté en Conseil d'Ecole le 25 juin 2013.

Hortaire : 2 fois 30 minutes par semaines sur 36 semaines de classe le mardi et le jeudi.

Au vu des résultats des évaluations effectuées dans l'école, tous niveaux confondus, il apparaît nécessaire de travailler la maîtrise de la langue au travers d'activités portant sur le langage oral et la production d'écrits. Ceci afin d'améliorer les compétences en lecture, grammaire, orthographe, syntaxe.

Du CP au CM2, les APC porteront sur ces domaines:

- La maîtrise du langage oral préalable à la maîtrise du langage écrit;
- la lecture/ l'écriture pour les plus jeunes;
- la lecture et la rédaction de textes plus élaborés, d'exposés pour les plus grands afin de les préparer au collège.

Précisons que ce dispositif ne remplace en rien le travail mené par les enseignants du réseau d'aide (RASED). Les deux types de prise en charge sont complémentaires mais aussi indépendantes l'une de l'autre. L'enseignant peut faire une demande de prise en charge par un enseignant spécialisé si s'aperçoit que la difficulté ne pourra être surmontée en l'élève.

On fera également attention à ne pas multiplier les prises en charge (APC et RASED).

4 Le projet de partenariat avec le conservatoire

Comme les années passées, les professeurs du CRR prennent en charge l'initiation ou l'enseignement de la pratique d'un instrument (guitare, percussions, trombone, violon) durant le temps scolaire du CE2 au CM2.

Cette année, les CE2 peuvent découvrir deux nouveaux instruments : la trompette et le cor.

Donc 6 groupes sur 6 périodes d'initiation. Cette initiation se termine le 29 mars. Au terme de cette initiation, les élèves pourront dès cette année choisir leur instrument mais ne pourront pas le rapporter chez eux.

En CE1, M. Eberlé, professeur du CRR prend en charge la chorale du cycle 2 et intervient toutes les deux semaines.

L'enseignement est proposé aux CM sur la base du volontariat. Ils choisissent un instrument et sont inscrits après un avis du professeur du CRR.

L'instrument prêté peut être emporté à domicile à condition qu'il ait été assuré par les parents et qu'une attestation ait été fournie à l'école.

Deux représentations auront lieu au CRR, le 14 février, l'après-midi et le 13 mai, le matin après une répétition la veille.

5 Liaison avec les parents

Le livret du 1er trimestre sera délivré aux parents lors d'un rendez-vous individualisé le samedi 14 décembre matin.

Cette année, les parents ont été accueillis le 3 octobre pour une réunion en temps scolaire avec les professeurs du CRR afin que ces derniers puissent leur expliquer les objectifs des cours. Ils ont aussi pu répondre aux questions des parents concernant le travail à la maison.

Nous souhaitons organiser prochainement un rendez-vous des parents. Il est possible de faire des propositions sur les thèmes de ces rencontres.

6 Le site internet

Un nouveau site internet vient de voir le jour. Nous diffuserons l'adresse internet prochainement. Il sera alimenté par les productions des élèves. Il permettra également de diffuser des informations et le compte-rendu des Conseils d'école.

7 Le SMA

MATIN : - moyenne de 8 à 10 enfants

- accueil des enfants de 7h30 à 8h jusqu'à 8h20.

MIDI : - 11h30 – 13h20

- une moyenne de 75 à 80 enfants.
- 2 services (30 enfants pour le 1^{er} service et 50 enfants pour le 2^{ème})
- CP et CE1 pour le 1^{er} service et CE2, CM1 et CM2 pour le 2^{ème} service.

SOIR : - 16h30 – 17h45.

- une moyenne de 130 enfants par soir.

- Les activités proposées sont : orchestre, sport (1 groupe au gymnase Galliéni le lundi soir), journalisme, jeux de société, activités manuelles, études surveillées, jardin pédagogique, projet de création artistique avec des intervenants de la « Fileuse ».
- Proposition de participation d'une classe sur le projet de secteur.

Rappel: un élève ne peut pas être assuré d'avoir son repas à la cantine s'il n'est pas présent à l'appel le matin à 10h.

L'organisation de la salle du restaurant a été modifiée pour s'adapter aux nouveaux effectifs en augmentation. Un deuxième service de restauration a été ouvert pour les enfants de maternelle. Ils sont ainsi moins nombreux et mieux accompagnés.

8 Demande d'aménagements et de travaux

➤ Nous attendons La réfection prévue de la petite salle de réunion du RC...
➤ Le conseil d'école demandait que l'on étudie l'installation de portes de sécurité au RC afin que des étrangers ne puissent pas entrer dans le bâtiment. Une sonnette a été installée et nous attendons les portes avec les poignées de sécurité...
➤ Les placards demandés depuis un an et accordés ne sont toujours pas montés...
➤ Les parents délégués faisaient remarquer que la rue et la place devant l'entrée de l'école n'était pas sécurisée. Des voitures arrivent à grande vitesse. Il n'y a pas de passage-piéton ni ralentisseur, pas plus de panneau indiquant la présence d'une école. Nous avons interpellé M. Quénard qui propose l'installation d'un panneau mais pas de ralentisseur. Un simple marquage au sol d'un passage piéton pourrait faire l'affaire.

9 Questions diverses

- **L'USEP a lieu chaque mercredi matin.**
18 élèves sont inscrits à ce jour. Il y a encore de la place.
Les enfants ont rendez-vous devant l'école où ils sont pris en charge par les animateurs.
- **Le photographe passera le 12 novembre.**
- **Les élèves auront classe le matin du mercredi 13 novembre**

Le président du Conseil d'Ecole

M. Balesi

La secrétaire

Mme Devillers